

S'approvisionner pendant la crise sanitaire

Principales consignes pour s'approvisionner en sécurité

- 1 / On respecte les gestes barrières.
- 2/ On se déplace avec son attestation dérogatoire (nouvelle attestation papier à télécharger ICI ou sur smartphone ICI).
- 3/ On optimise son déplacement pour se limiter à UN ravitaillement par semaine.
- 4/ On se déplace seul pour approvisionner le foyer.
- 5/ On respecte un confinement total si on est symptomatique.
- 6/ On va à l'essentiel : ni shopping - ni causette.
- 7/ On contacte son producteur ou commerçant avant tout déplacement : on demande quelles mesures de protection il met en place pour sécuriser votre venue.
- 8/ Sur un marché alimentaire (désormais interdits : seuls certains marchés ruraux pourront avoir dérogation du Préfet - cf. plus bas) : on s'assure que les producteurs respectent les distances de protection et les gestes recommandés lors de tout acte d'achat. On ne touche pas les produits, on respecte les distances et gestes barrières.
- 9/ Si vous livrez une personne dépendante : ne franchissez pas l'entrée du domicile. Pas de main à main : posez les courses et partez ou écartez-vous de 2m min. avant l'ouverture de la porte.

Les producteurs locaux

Certains producteurs maintiennent la vente à la ferme tout en appliquant les règles sanitaires imposées. Aidons-les à s'en sortir et évitons le gaspillage massif. Pour connaître les initiatives des producteurs proches de chez vous, cliquez sur ce logo :



Tous ne sont peut-être pas (encore) présents sur la plateforme. Voici ci-dessous une liste non exhaustive des producteurs du territoire. L'un d'entre eux est peut-être proche de chez vous. Contactez-le ! La multiplication des déplacements n'étant pas souhaitable, il assure peut-être aussi un service de drive ou de livraison. Demandez-lui quelle mesure de protection il vous propose pour sécuriser votre venue.

D'autres producteurs sont également présents sur :

BIENVENUE A LA FERME 71 : ICI

Commerces et restaurants

Beaucoup d'épiceries et commerces adaptent leurs horaires et services.

De plus, même fermés, certains restaurateurs se sont organisés pour proposer des services de repas à emporter, voire même de la livraison. Cela peut être une solution, par exemple, si vous devez approvisionner une personne âgée qui a du mal à cuisiner.

La CCI71 et la CCI21 ont créé une plateforme pour les commerces ouverts proches de chez vous. Vous êtes commerçant ? Restaurateur ? Vous pouvez y ajouter votre établissement.

S'approvisionner pendant la crise sanitaire

Pour connaître les établissements ouverts proches de chez vous : cliquez sur le logo :



Tous ne sont peut-être pas (encore) présents sur la plateforme.

Vous pouvez également consulter ci-dessous en téléchargement la liste des restaurants et hôtels-restaurants du Charolais-Brionnais, n'hésitez pas à contacter ceux proches de chez vous pour savoir s'ils mettent un service en place. Guettez également les réseaux sociaux : les acteurs y partagent leurs initiatives.

Pour tout appel, veuillez à demander au restaurateur quelle mesure de protection il vous propose.

Contactez également votre collectivité

Votre mairie, surtout en milieu rural, peut avoir les informations concernant vos commerces locaux. Pensez également à contacter votre mairie ou votre communauté de communes pour vous renseigner sur l'existence et/ou le maintien de services tels que le portage de repas, le transports à la demande.

N'hésitez pas également à demander des informations à votre Centre Communal d'Action Sociale.

Infos des communautés de communes :

- CC de Marcigny : ICI
- CC de La Clayette-Chauffailles : ICI
- CC Le Grand Charolais : ICI
- CC Entre Arroux, Loire et Somme : ICI
- CC de Semur-en-Brionnais : ICI

Pour vos déplacements

> Nouvelle attestation numérique relative au couvre-feu (janv 2021): ICI

Consignes et précautions sanitaires

Commerçants, producteurs, restaurateurs, livreurs ou aidants, voici des guides dédiés aux règles de sécurité sanitaire :

- Comment maintenir une activité dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire : ICI
- Les bonnes pratiques de la livraison de colis : ICI
- Les bonnes pratiques de la livraison de repas à domicile : ICI

Le ministère du Travail, avec l'aide d'experts, a rédigé des fiches conseils destinées aux employeurs et aux salariés, pour se protéger des risques de contamination au COVID-19 : ICI

S'approvisionner pendant la crise sanitaire

Vous voulez aider ?

Vous souhaitez aider les plus démunis et vulnérables (liens, courses, aides alimentaires...) ? Le gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19 avec le site : jeveuxaider.gouv.fr